

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

om de l'exploitant Numéro		de permis			Date d'inspection	
GARDERIE DU DOMAINE INC. 2014736		;			Le 20 mars 2019	
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone		
Garderie du Domaine Inc.					(506) 735-1619	
Adresse						
100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste				
Geneviève Abud		Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives				Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, Commentaires : Ajouter dans certains dossiers les 2 personnes contactes					ai 2019	
Commentaires généraux						
Le ratio est conforme. Le parc sera vérifé au printemps						
original signé par Geneviève Abud Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	Le 20 mars 2019 Date				
original signé par Linda Tardif		Le 20 mars 2019				
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate				